

Compte rendu de la rencontre avec le promoteur et le MDDELCC
Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée
entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Lieu : Conférence téléphonique à partir des bureaux du BAPE, Québec

Date et heure : Le 29 mars 2016, à 10 h

Participants

Promoteur

M. Benoit Fillion, ing. jr.
*Chargé de projet, ville de
Brossard*

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques (MDDELCC)**

M. Hubert Gagné
Chargé de projet, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Louis-Gilles Francoeur
Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation

M. Yvon Deshaies
Analyste

M. Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur de la commission

Ouverture de la réunion à 10 h 05 par le commissaire et mot de bienvenue adressé aux participants.

La réunion a été convoquée par la commission pour tenter de dénouer l'impasse qui persiste à propos du comité de suivi : sur la base de la dernière proposition des engagements du promoteur, transmise par courriel le 24 mars 2016, les villes s'engagent à réaliser un comité de suivi pour la naturalisation du ruisseau Daigneault seulement et ce comité serait défini au moment de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC ; pour sa part, le requérant aimerait préciser dès maintenant le mandat, la composition, la durée et le rôle des membres de ce comité, et ce, conformément à sa proposition par courriel du 21 mars 2016. Il demande également que ce comité puisse assurer le suivi des espèces exotiques envahissantes, des aménagements paysagers (verdissement de la Grande Allée) et la construction des liens cyclables et piétonniers.

Après avoir vérifié auprès du MDDELCC que ce dernier n'avait pas d'objection à ce que le comité de suivi soit davantage défini et qu'il fasse l'objet d'un point particulier dans la liste des engagements éventuels du promoteur, à la suite de la médiation, le commissaire soumet une proposition de libellé (annexe).

Le porte-parole du promoteur s'engage à présenter la proposition aux administrations municipales et à nous transmettre dans les plus brefs délais, possiblement avant 16 h aujourd'hui même, leur réaction. De son côté, le représentant du MDDELCC souligne qu'il pourrait être approprié de garder une certaine marge de manœuvre au regard des membres du comité et des mandats sur lesquels il pourrait se pencher. À la demande du commissaire, il contactera par ailleurs les autorités ministérielles concernées (MDDELCC et MFFP) afin de vérifier leur disponibilité à faire partie du comité de suivi.

M. Maxandre Guay Lachance transmettra au promoteur par courriel la proposition de la commission. Celle-ci sera aussi transmise au requérant pour qu'il puisse en prendre connaissance avant la conférence téléphonique prévue avec la commission à 11 h 30.

La réunion prend fin à 10 h 30.

Compte rendu fait le 1^{er} avril 2016	Préparé par :	Yvon Deshaies
	Validé par :	Louis-Gilles Francoeur

ANNEXE
(Proposition de la commission sur le comité de suivi)

Mandat

Le comité de suivi a pour objectif premier d'assurer le suivi des engagements du promoteur.

Il aura pour mandat plus particulièrement d'analyser le plan d'aménagement du ruisseau Daigneault, de suivre sa réalisation et son suivi sur trois ans; d'analyser le plan de verdissement de la nouvelle section de la Grande-Allée, aménagée en boulevard urbain; et d'analyser le bilan des activités de contrôle des espèces envahissantes. Il aura aussi pour fonction de suivre et d'analyser l'efficacité des pistes cyclables afin d'en tirer des leçons au profit de toutes les parties prenantes.

Composition

Le comité sera présidé par un représentant de la direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de préférence par un spécialiste en aménagement faunique, (si les ministères acquiescent à cette proposition). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) y sera également représenté.

Le comité regroupera notamment, outre les représentants des villes à l'origine du projet, le requérant ou son représentant, un représentant de Ciel et Terre et un autre de Vélo Québec.

Il pourra s'adjoindre toute ressource jugée nécessaire à ses travaux. Les frais de fonctionnement, s'il y en a, seront la responsabilité du promoteur.